

Retraite des fonctionnaires



Le scandale continue

La loi Fillon (2003) devait rétablir l'équité mais rien n'a vraiment changé...

Pour leur retraite, les fonctionnaires

cotisent toujours moins, partent toujours plus tôt et touchent toujours plus que dans le privé.

Pire, les écarts se creusent !

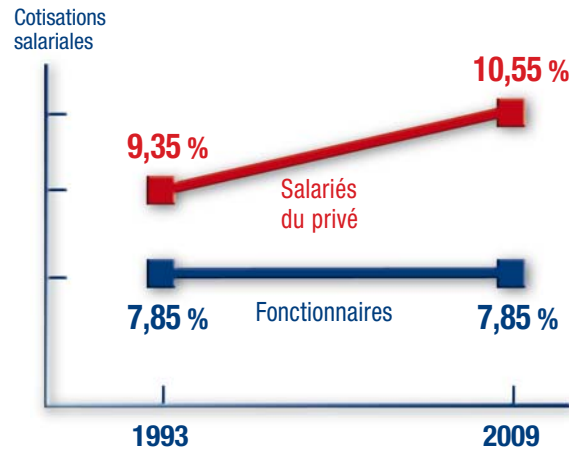
Sources :

- CNAVPL, Recueil statistique, année 2006.
- Commission des Affaires sociales du Sénat, avis n° 95 (2007-2008) présenté par Dominique Leclerc dans le cadre du projet de loi de finances pour 2008, tome 3, « Régimes sociaux et de retraite ».
- DREES, Etudes et Résultats n° 538, « Les pensions perçues par les retraités fin 2004 », novembre 2006.
- Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2009-2012.

Ils cotisent toujours moins...

Alors que depuis 15 ans le taux de cotisation salariale augmente insidieusement dans les caisses des salariés du privé (Cnav, Agirc-Arrco), celui des fonctionnaires n'a pas varié d'un iota... Pas mal quand la charge de leur régime explose !

ÉVOLUTION DES COTISATIONS SALARIALES



Mieux, la cotisation des salariés du privé est prélevée sur l'ensemble de la rémunération, alors que celle des fonctionnaires n'est calculée que sur le traitement hors primes, ce qui est bien plus avantageux. Dans les faits, l'écart public-privé est donc encore plus important que ne le laissent paraître les seuls taux de cotisation.

Au total, les cotisations du privé sont supérieures de 60 % à celles des fonctionnaires

Ils partent plus tôt...

Malgré les réformes, 30 % des fonctionnaires classés en catégorie « active » ont encore la possibilité de partir à la retraite à 55 ans ou même dès 50 ans. Les parents de 3 enfants, quant à eux, peuvent se retirer au bout de seulement 15 ans d'activité.

ÂGES MOYENS DE DÉPART À LA RETRAITE

Fonctionnaires hospitaliers	56 ans et 6 mois
Fonctionnaires d'État	57 ans et 2 mois
Fonctionnaires territoriaux	59 ans et 4 mois
Salariés du privé	60 ans et 6 mois
Professions libérales	65 ans

Commission des Affaires sociales du Sénat, CNAV, CNAVPL

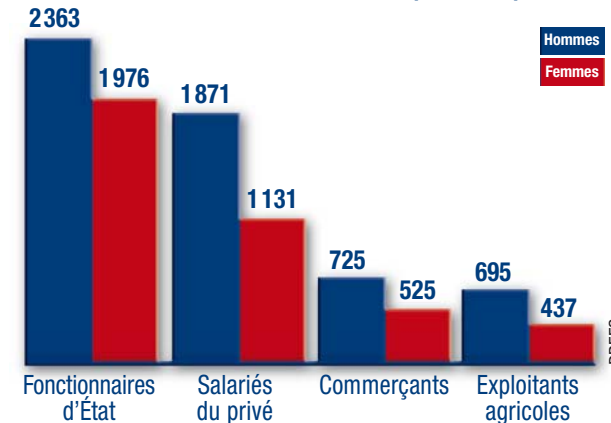
Au surplus, beaucoup de fonctionnaires continuent à bénéficier de trimestres ou d'années gratuites pour la retraite : 1 année gratuite tous les 5 ans pour les policiers, les contrôleurs aériens et les assistantes sociales qui travaillent à l'hôpital ; 1 année gratuite tous les 3 ans pour ceux qui sont affectés à l'étranger ou en Outre-mer, etc. De quoi, tranquillement, s'organiser un petit départ anticipé !

Les trois-quarts des fonctionnaires continuent de prendre leur retraite bien avant 60 ans !

Ils touchent toujours plus...

Dans la fonction publique, c'est une règle sacrée, la retraite est calculée sur les six derniers mois d'activité ; autrement dit, lorsque la rémunération de l'agent est au maximum*. Dans les autres régimes, rien à voir... Ce sont les 25 meilleures années ou même l'ensemble de la carrière qui sont pris en compte : du premier contrat au dernier emploi en passant par les années de chômage !

MONTANTS MOYENS DE LA RETRAITE APRÈS UNE CARRIÈRE COMPLÈTE (en euros)



Et, ce n'est pas tout... En contrepartie de la réforme Fillon, les fonctionnaires bénéficient désormais d'un nouveau complément de retraite (RAFP) qui fonctionne par capitalisation et monte en puissance... Ainsi, tandis que nos retraites vont continuer à baisser, les leurs vont se maintenir au top niveau, voire même augmenter !

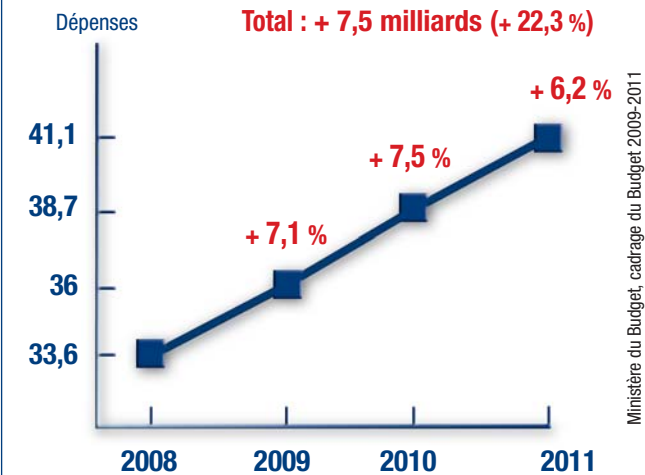
* 75 % minimum des derniers traitements pour une carrière complète.

La retraite d'un fonctionnaire peut être 2 à 3 fois supérieure à celle du privé et l'écart va se creuser !

Et c'est nous qui payons !

Le montant de la retraite des fonctionnaires est 100 % garanti : après une carrière complète, quoi qu'il arrive, ils touchent 75 %, minimum, du dernier traitement. Or, comme les cotisations n'augmentent pas, l'État, une fois de plus, compte sur les contribuables pour renflouer abondamment le compte retraite de ses protégés.

PRÉVISIONS DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES « RETRAITE » DE L'ÉTAT (en milliards d'euros)



D'ici à seulement trois ans, le ministère du Budget prévoit que les dépenses retraite des fonctionnaires vont augmenter de plus de 22 %. De tous les postes budgétaires : Éducation, Défense, Justice, etc., c'est celui qui va croître le plus ! L'État, déjà ultra déficitaire, cherche 15 milliards d'euros supplémentaires...

Plus nos retraites vont baisser, plus nos impôts vont augmenter

Ministère du Budget, cadrage du Budget 2009-2011

AGISSEZ !

Depuis plusieurs années, Sauvegarde Retraites organise une mobilisation nationale pour que le système de retraite français soit juste et équitable. Quelques mesures ont bien été adoptées, mais la retraite des fonctionnaires reste très privilégiée.

C'est une violation caractérisée de l'article 3 de la loi Fillon du 21 août 2003 : « **Les assurés doivent pouvoir bénéficier d'un traitement équitable au regard de la retraite, quels que soient leurs activités professionnelles passées et le ou les régimes dont ils relèvent** »

Signez la pétition !



Pour en finir avec la retraite très privilégiée des fonctionnaires

Alors que les retraites du privé ne cessent de diminuer, celles des fonctionnaires, déjà bien meilleures, sont 100 % garanties et maintenues à leur plus haut niveau, grâce à l'argent de nos impôts.

Je demande instamment aux responsables politiques de faire appliquer l'article 3 de la loi Fillon du 21 août 2003 et de mettre un terme définitif à cette situation injuste.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Date : _____ Signature : _____

COUPON RÉPONSE À ADRESSER À
Sauvegarde Retraites – 17 avenue de Tourville – 75007 Paris

"Loi du 6 janvier 1978 modifiée : Les réponses ont un caractère facultatif et sont destinées à Sauvegarde Retraites et aux organismes agréés par elle. Le droit d'accès et de rectification est assuré par nos soins. Si vous souhaitez que vos coordonnées ne soient pas communiquées, cochez cette case" :